



CONSEIL "COMPÉTITIVITÉ"

Bruxelles, le 29 février 2016

La session du Conseil, présidée par **Henk Kamp**, ministre néerlandais des affaires économiques, sera consacrée au marché intérieur et à la politique industrielle.

Les travaux débiteront à 9 heures par un examen des tendances actuelles de **l'économie réelle** fondé sur un **"check-up" de la compétitivité**, qui mettra l'accent sur la **meilleure manière d'aider les PME à se développer et à créer des emplois**.

Ensuite, les ministres tiendront un débat sur la **stratégie pour le marché unique des biens et services**, en particulier pour ce qui concerne le marché unique des services, après quoi le Conseil sera invité à adopter des conclusions centrées sur les domaines clés pour créer de la croissance et des emplois, à savoir le soutien aux PME, aux jeunes pousses et aux entreprises innovantes, la libération du potentiel inexploité des services, ainsi que la mise en œuvre efficace, le respect et le contrôle de l'application des règles en vigueur en matière de marché intérieur.

Le Conseil continuera de procéder à l'examen et au suivi de la **compétitivité de l'industrie européenne au niveau mondial**. L'accent sera mis sur les industries grandes consommatrices d'énergie, une attention particulière étant accordée à la situation difficile dans laquelle se trouve **l'industrie sidérurgique**.

Au cours d'un déjeuner de travail, les ministres procéderont à un échange de vues sur la mise en œuvre des recommandations par pays visant à supprimer les obstacles à la **croissance et à l'investissement dans le secteur des services**.

Après le déjeuner, les ministres donneront le coup d'envoi des délibérations relatives au train de mesures sur **l'économie circulaire**. L'objectif est de recenser les questions prioritaires du plan d'action en vue d'apporter une contribution pour l'élaboration de conclusions prévues pour le Conseil "Environnement" de juin prochain.

Ensuite, le Conseil prendra note d'informations communiquées par la Commission en ce qui concerne une nouvelle proposition visant à assurer la **portabilité transfrontière des services de contenu en ligne** dans le marché intérieur.

Par après, la Commission informera les ministres de **l'accord sur le "bouclier vie privée"** intervenu récemment avec les États-Unis en vue de l'établissement d'un nouveau cadre pour les flux transatlantiques de données.

Dans le domaine des brevets, le Conseil fera le point sur les progrès accomplis pour la mise en place d'un **système unifié en matière de brevets**, et la présidence attirera l'attention des ministres sur l'impact de récentes décisions sur la **brevetabilité du matériel végétal** obtenu par des méthodes de sélection conventionnelles.

Conférence de presse: lundi 29 février à l'issue de la session (vers 17 h 45).

Les conférences de presse et manifestations publiques peuvent être suivies par transmission vidéo à l'adresse suivante: <http://video.consilium.europa.eu>

* * *

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

"Check-up" de la compétitivité: aide aux PME en vue de leur développement et de la création d'emplois

Le "check-up" de la compétitivité permettra aux ministres de présenter leurs priorités et de réagir aux questions urgentes et aux évolutions de l'économie réelle.

L'échange de vues ministériel mettra l'accent sur la meilleure manière d'aider les PME et les jeunes pousses à créer des emplois et à se développer. Le débat se déroulera sur la base d'un exposé présenté par la Commission.

Le "check-up" de la compétitivité est un exercice qui a été lancé l'année dernière. Il a permis de mettre en place une nouvelle méthode de travail destinée à améliorer le rôle du Conseil "Compétitivité", tant pour ce qui est de l'analyse des questions économiques horizontales et sectorielles que pour le suivi de l'intégration de la compétitivité dans les autres politiques de l'UE.

En pratique, il se fonde sur un exposé présenté par la Commission, qui porte sur les dernières données et tendances en ce qui concerne les questions de micro-économie, les ministres étant invités à réagir et à apporter une contribution sur d'éventuelles implications pour les sociétés et les citoyens de l'UE.

La présidence néerlandaise est déterminée à améliorer encore le "check-up" de la compétitivité instauré sous la présidence luxembourgeoise.

Intégration de la compétitivité dans les autres domaines d'action: le plan d'action en faveur de l'économie circulaire

L'intégration de la compétitivité dans les autres domaines d'action permet aux ministres de débattre de la compétitivité de l'économie européenne dans le contexte de paquets législatifs qui ne relèvent pas directement de la compétence du Conseil "Compétitivité". Ce processus a été lancé l'année dernière dans le cadre du "check-up" de la compétitivité.

Dans le contexte de l'intégration de la compétitivité dans les autres domaines d'action, le débat d'orientation ministériel au sein du Conseil "Compétitivité" mettra l'accent sur le plan d'action en faveur de l'économie circulaire, qui relève essentiellement de la compétence du Conseil "Environnement". Ce sera la première fois que les ministres débattront de l'[économie circulaire](#) depuis la présentation du plan d'action de la Commission, le 2 décembre 2015.

La transition vers une économie circulaire, par opposition à un modèle économique linéaire, constitue un changement systémique majeur et ambitieux. Elle vise à la fois à renforcer la compétitivité de l'économie et à mieux protéger l'environnement.

À cette fin, le plan d'action en faveur de l'économie circulaire énonce des mesures visant à améliorer la durabilité des ressources tout au long du cycle de vie d'un produit. Les entreprises et les consommateurs auront un rôle essentiel à jouer pour faire avancer ce processus.

Dans une économie circulaire, la valeur des produits et des matières est préservée aussi longtemps que possible, les déchets et l'utilisation des ressources sont réduits au minimum et les ressources sont maintenues dans l'économie lorsqu'un produit a atteint la fin de son cycle de vie, en étant recyclées et en créant une nouvelle valeur.

Le plan contient une [feuille de route](#) présentant de nouvelles initiatives, dont un réexamen de la législation actuelle de l'UE sur les déchets, ainsi que des actions ciblées visant à supprimer les obstacles dans des secteurs ou des flux de matières spécifiques comme les plastiques, les déchets alimentaires, les matières premières, les produits de construction et les bioproduits. Par ailleurs, elle contient des projets de soutien à l'innovation et à l'investissement.

La présidence néerlandaise a prévu de mener des débats sur le paquet relatif à l'économie circulaire lors des sessions du Conseil "Compétitivité" du 29 février et du Conseil "Environnement" du 4 mars. Ces débats ont pour objectif de définir les conditions préalables et les questions prioritaires dans le cadre du plan d'action en vue d'élaborer des conclusions du Conseil qui seront présentées, pour approbation, au Conseil "Environnement" en juin prochain.

Afin de structurer le débat, la présidence soumettra un [document de réflexion](#) et invitera les ministres à faire part de leurs points de vue sur les mesures à prendre en priorité pour libérer le potentiel de l'économie circulaire en termes de création d'emplois et de croissance économique.

Les ministres seront également invités à recenser les problèmes posés par la nouvelle stratégie pour lesquels le besoin de réponse est le plus urgent, et à réfléchir aux moyens de mettre en œuvre le plan d'action.

Industrie sidérurgique

Les ministres examineront la compétitivité de l'industrie européenne au niveau mondial, en mettant l'accent sur les industries grandes consommatrices d'énergie. Il accorderont une attention particulière à la situation difficile dans laquelle se trouve l'industrie sidérurgique.

La présidence néerlandaise invitera les ministres à envisager de nouvelles actions concrètes pour relever les défis auxquels sont actuellement confrontés le secteur sidérurgique européen et d'autres industries grandes consommatrices d'énergie qui se trouvent en difficulté.

Les délibérations auront lieu sur la base d'un [document d'information](#) présenté par la présidence et la Commission précisant l'état d'avancement des travaux, ainsi que des résultats d'une conférence de haut niveau sur les industries grandes consommatrices d'énergie tenue le 15 février 2016.

Cette conférence a principalement porté sur le commerce, les investissements dans l'innovation et la compétitivité, y compris le Fonds européen pour les investissements stratégiques, et la stratégie pour une économie circulaire. Les participants sont convenus de la nécessité de prendre des mesures concrètes pour protéger la compétitivité à l'échelle mondiale des industries européennes grandes consommatrices d'énergie.

La présidence devrait mettre l'accent sur trois questions clés qui ont été examinées lors de la conférence:

- la nécessité d'accélérer l'introduction de mesures antidumping afin de faire face à la concurrence déloyale des importations;
- la nécessité de disposer de davantage de mesures de soutien et d'instruments financiers en faveur de l'innovation, de lancer des projets pilotes et d'élaborer de nouveaux modèles commerciaux pour les entreprises grandes consommatrices d'énergie, dans le contexte de l'efficacité énergétique et de la transition vers une économie à faible intensité de carbone;
- la nécessité de réduire les coûts réglementaires qui nuisent à la compétitivité, en particulier pour les PME, ainsi que la nécessité de mettre en place des conditions de concurrence équitables au niveau mondial pour les industries grandes consommatrices d'énergie, essentiellement en tenant compte de la réforme en cours du système d'échange de quotas d'émission, des risques de fuite de carbone et de la mise en œuvre des engagements souscrits lors de la conférence sur le climat (COP21).

Cette conférence de haut niveau a été organisée dans le prolongement de la réunion extraordinaire du Conseil "Compétitivité" du 9 novembre 2015, consacrée à l'industrie sidérurgique. Lors de cette réunion extraordinaire, la présidence a élaboré des [conclusions](#) qui font l'objet d'un suivi régulier.

Le secteur sidérurgique est soumis à d'importantes pressions, qui entraînent des pertes d'emplois et la fermeture d'usines sidérurgiques dans toute l'Europe. Différentes raisons expliquent cette crise, par exemple:

- les importations d'acier à bas prix en provenance de pays tiers tels que la Chine et la Russie;
- les prix élevés de l'énergie pour les producteurs;
- la baisse de la demande intérieure d'acier en raison de la crise économique généralisée;
- un excédent de production à l'échelle mondiale;
- le manque d'investissements dans l'innovation.

Le Conseil et la Commission travaillent de concert avec les associations d'entreprises et les organisations syndicales pour trouver des solutions afin d'éviter que la crise ne s'étende à toute l'UE et de remédier à la situation.

Les politiques de l'UE peuvent contribuer à préserver la compétitivité de l'industrie sidérurgique européenne, qui compte parmi les premières au niveau mondial en raison de ses performances environnementales et de l'utilisation rationnelle qu'elle fait des ressources.

Semestre européen: Barrières à la croissance et à l'investissement dans le secteur des services

Au cours du déjeuner de travail, les ministres chargés de la compétitivité procéderont à un échange de vues, conjointement avec la Commission, sur la mise en œuvre de recommandations par pays visant à supprimer les obstacles à la croissance et à l'investissement dans le secteur des services.

Ce débat s'inscrit dans le cadre d'un exercice plus large consistant, pour différentes formations du Conseil, à se pencher sur la mise en œuvre des recommandations par pays, en se concentrant sur les aspects qui relèvent de leurs compétences respectives. Le rapport sur cet exercice sera transmis au Conseil européen pour son sommet de printemps consacré à l'économie.

Le [Semestre européen 2016](#) s'achèvera en juillet par l'adoption des recommandations par pays.

Malgré la grande importance que revêtent les recommandations issues du processus du Semestre européen, leur mise en œuvre au niveau national s'est révélée jusqu'ici inégale et limitée dans les différents pays de l'UE. C'est la raison pour laquelle la [stratégie pour le marché unique](#) comporte un appel à mettre davantage l'accent sur cette mise en œuvre, notamment dans le secteur des services.

Dans ce contexte et compte tenu de la responsabilité du Conseil "Compétitivité" en ce qui concerne l'évolution de la situation de l'économie réelle, la présidence proposera, sur la base d'une [note de réflexion](#), un échange de vues sur les bonnes pratiques et les défis en matière de mise en œuvre nationale des recommandations applicables.

Malgré les avantages que le marché unique offre aux sociétés et aux consommateurs, trop d'obstacles économiques importants demeurent, en particulier dans le secteur des services.

La suppression des obstacles réglementaires et non réglementaires qui subsistent au sein du marché unique des biens et des services a été définie comme une priorité dans le cadre de l'examen annuel de la croissance 2015².

Stratégie pour le marché unique des biens et des services

Le Conseil sera invité à adopter des conclusions sur la nouvelle [stratégie pour le marché unique](#) des biens et des services au terme d'un débat sur cette stratégie, axé en particulier sur le marché unique des services.

Ces conclusions mettront l'accent sur trois domaines clés de la stratégie qui sont essentiels notamment pour créer de la croissance et de l'emploi:

1. soutien des PME, des jeunes pousses et des entreprises innovantes;
2. amélioration des marchés des services;
3. mise en œuvre efficace, respect et contrôle de l'application des règles existantes.

² Le cycle du Semestre européen débute en novembre avec la publication, par la Commission, de l'examen annuel de la croissance, qui définit les priorités économiques et sociales générales de l'UE et fournit des orientations stratégiques aux États membres pour l'année suivante.

DIVERS

Le Conseil prendra note d'informations relatives à un certain nombre de sujets, parmi lesquels:

- **La portabilité des contenus numériques**

En session publique, le Conseil prendra note des informations communiquées par la Commission en ce qui concerne une nouvelle proposition visant à assurer la portabilité transfrontière des services de contenu en ligne dans le marché intérieur.

Cette [proposition](#) a été présentée au Conseil et au Parlement européen en décembre 2015. Elle figure parmi les premières initiatives de la stratégie pour un marché unique numérique visant à créer un marché intérieur des contenus et des services numériques.

- **Le système de brevet unifié**

Le Conseil prendra note d'un [rapport](#) sur les progrès accomplis dans la mise en place d'un système de brevet unifié et sur l'état de ratification de l'accord relatif à une juridiction unifiée du brevet.

- **La brevetabilité du matériel végétal**

La présidence attirera l'attention sur les préoccupations qu'ont suscitées, entre autres au sein du Conseil "Agriculture et pêche" et du Parlement européen, les décisions récentes de l'Office européen des brevets sur la brevetabilité du matériel végétal obtenu par des méthodes de sélection conventionnelles, ainsi que sur l'incidence de ces décisions sur l'exemption de l'obtenteur ([6030/16](#)).

Cette exemption du régime de protection communautaire des obtentions végétales donne aux obtenteurs la possibilité d'utiliser n'importe quelle variété végétale, qu'elle soit ou non protégée par ce régime, pour la création de nouvelles variétés végétales.

- **L'accord UE - États-Unis sur le "bouclier vie privée"**

La Commission communiquera au Conseil des informations que l'accord relatif au "bouclier vie privée" intervenu récemment avec les États-Unis en vue de l'établissement d'un nouveau cadre pour les flux transatlantiques de données. Cet accord remplacera l'accord sur la sphère de sécurité ("Safe Harbour"), que la Cour de justice a invalidé le 6 octobre 2015.
